Commission sportive Restreinte

Pv du 29 janvier 2020

Présidence : Yves Sizun

Membres présents : Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Michel Madec.

1 – Réserves - litiges :

✓ **Match de District 4 poule A – Brest Football Culture 1 – Brest Pl Bergot 3 du 08 décembre 2019**
Feuille de match papier arrivée au District incomplète.

Audition de :
BREST FOOTBALL CULTURE
Monsieur Thomas Beaudot, vice-président Brest Fc.

BREST PL BERGOT
Monsieur Guy Picouly, responsable des seniors, représentant le président du club, excusé.

Les participants se sont exprimés à tour de rôle au sujet de du déroulement de la rencontre.
A l'issue de l'audition, l'ensemble des personnes convoquées se retirent.
Les membres de la commission sportive débattent sur les échanges et, en fonction des informations recueillies lors de l'audition, décident ce qui suit :

- Attendu que la FMI n'a pas été remplie car le Brest FC n'était pas au complet à l'heure de la rencontre et qu'ensuite l'heure étant dépassée il n'a plus été possible de la mettre en œuvre.
- Attendu que la feuille de match papier a été rédigée par le Brest Fc sans l'aval du Pl Bergot, qui conteste certains écrits.
- Attendu qu'il n'y a eu aucun contrôle d'identité des joueurs présents.

La commission constatant que le match ne devait avoir lieu, donne match à rejouer et fixe la rencontre au dimanche 16 février 2020 à 15h30.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2éme instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

Le président de la commission

Yves Sizun